

**REUNION  
DU CLIC TOTALGAZ  
DU 19 JUIN 2009  
COMPTE RENDU (PROJET DU 29 JUIN 2009)**

---

Date : 19 juin 2009  
Horaires : 10h-12h30  
Lieu : Mairie de Saint-Hervé  
Présents : cf annexe 1  
Diffusion : Membres du CLIC

---

Une visite du site a été organisée par TOTALGAZ en préalable à la réunion de 9h à 10h.

Les objectifs de cette réunion sont :

- de faire un point des évolutions du site de stockage et des mesures prises par l'exploitant pour améliorer la sécurité de son site
- de faire un point de situation par rapport à la procédure PPRT en cours et de présenter les résultats des différentes études techniques.

La DRIRE a explicité les rôles du CLIC et des futures réunions d'association.

TOTALGAZ a présenté les usages du GPL, l'activité du site, les principes de sécurité des installations, le système de management de la sécurité, les évolutions techniques et la méthodologie de l'étude de danger remise à l'Inspection des Installations Classées. TOTALGAZ a présenté les mesures de maîtrise des risques complémentaires qui seront mis en œuvre sur le site. Cette mise en œuvre sera encadrée par arrêté préfectoral prochainement présenté au CODERST.

La DRIRE et la DDEA ont présenté la carte des aléas obtenue à partir de l'étude de danger complétée transmise par TOTALGAZ, la carte des enjeux et la carte du zonage réglementaire brut issu du croisement des aléas, des enjeux et de l'application du guide PPRT. Ces éléments constituent les données d'entrée de la phase de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par les zones à réglementer.

Le CETE Ouest (Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de l'Ouest) a présenté les résultats de l'étude du trafic de la RD700 et de la RD 35 au droit du site ainsi que de l'étude de réduction de la vulnérabilité du tronçon de RD700 situé en zone d'aléa F+. L'objectif de ces études, financées par l'Etat dans le cadre du PPRT, était de disposer d'éléments d'aide à la décision pour la phase de concertation.

Les supports de présentation sont en annexe.

Le représentant du CLIC aux réunions des personnes et organismes associés (POA) a été désigné. Il s'agit de M. Le Porz de la société Trouw.

Les élus et les industriels riverains ont exprimé leur inquiétude à propos

- des contraintes éventuelles sur la zone d'activité qui pourraient en réduire le développement et limiter les embauches,
- du respect du calendrier annoncé et de leur souhait d'aboutir rapidement,
- de la dangerosité du tourne à gauche (carrefour RD700 – RD35) notamment la crainte d'un accident impliquant un camion citerne de GPL.

Les services de l'Etat ont rappelé que

- l'objectif du PPRT est la protection des personnes en encadrant l'urbanisation future et en solutionnant les situations héritées du passé. La limitation du nombre de personnes exposées est à la base de l'élaboration du PPRT soit en réduisant le nombre global de personnes présentes dans les zones à risques, soit en mettant en œuvre des moyens permettant de réduire ces zones à risques. Le droit de délaissement est expliqué aux membres.
- le PPRT est un travail réalisé en association entre les services de l'Etat et l'exploitant mais aussi les élus et les riverains. La partie préalable d'études techniques a permis de cartographier les aléas et les enjeux et de définir un zonage brut à partir duquel les discussions communes peuvent être menées dans les limites prévues par la réglementation.

Les services de l'Etat ont aussi indiqué la possibilité de réaliser des études de vulnérabilité des bâtiments dans la zone de mesures foncières possibles. L'Etat dispose de budget pour financer ces études pendant l'élaboration du PPRT, Cette possibilité a été utilisée pour l'examen de la vulnérabilité de la RD700 par le CETE.

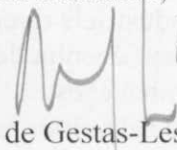
Par ailleurs, au vu des zones importantes concernées par la possibilité de mesures foncières ou de travaux de renforcement du bâti, les services de l'Etat ont proposé que :

- Totalgaz examine les possibilités de revoir la configuration de son site par des travaux d'ampleur afin de réduire les zones d'aléas. Un arrêté préfectoral encadrant cette étude sera présenté au prochain CODERST.
- une étude financée par l'Etat soit réalisée par un cabinet tiers afin de définir les travaux de renforcement qui serait à faire pour chaque type de bâtiment d'activité présent dans la zone de mesures foncières possibles. Cette étude a pour objectif d'aider au choix entre mesures foncières et travaux de renforcement lors de l'élaboration du règlement du PPRT.

En conclusion, le président du CLIC

- acte l'engagement de TOTALGAZ de remettre l'étude de reconfiguration du site pour fin août,
- indique que le cahier des charges pour l'étude de vulnérabilité des bâtiments de la zone de mesures foncières possibles sera préparé pour septembre par les services de l'Etat et lancé après réception de l'étude TOTALGAZ
- prend en compte la demande des élus de tenir les délais tout en rappelant que l'élaboration du règlement du PPRT est une démarche qui associe les services de l'Etat, TOTALGAZ, les élus et les riverains. La phase de concertation pour le projet de règlement débutera dès la remise de l'étude de reconfiguration du site par TOTALGAZ.

Le Président,



Philippe de Gestas-Lespéroux